

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT

DE CHOLET

LYS HAUT LAYON

OBJET:

FINANCES

Tarifs de location des salles communales

Tigné

Convocation du 15 février 2018

Nombre de conseillers en exercice
82

Conseillers présents
53

Conformément à l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la commune et transmis à la Sous-préfecture de Cholet le 28.02.2018.

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 22 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 15 février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. ALGOËT, maire de Lys Haut Layon.

Etaient présents :

M. ALGOËT, M. ALIANE, Mme BLET, M. BODIN, M. BOUANGA, Mme BOULEAU, M. BRUNET, Mme BREHERET, Mme CADU, M. CHEPTOU, Mme CHEVALIER, Mme DEBARD, M. DEBORDE, Mme DECAËNS, M. DESANLIS, M. DEVAUD, M. FOURNIER, M. FRAPPREAU, M. FRAPPREAU, M. GABARD, Mme GASTE, M. GIRARD, Mme GODARD, Mme GRIMAUD, M. GROLLEAU, Mme HALLOPE, M. HERISSE, M. HUE, M. HUMEAU G., M. HUMEAU R., M. JEANNEAU, Mme JUHEL, Mme LAURENT, M. LEFORT, M. MAILLET, M. MANCEAU, Mme MARTIN, Mme MARTINEAU, M. METAYER, Mme PERFETTI, M. PIERROIS B., M. PINÉAU, M. RABEAU, M. RENOU, Mme REULLIER A., Mme REULLIER M.C., Mme ROY, Mme SERRIERE, M. SIGOGNE, M. SOURCE, M. THOMAS J., M. THOMAS M., M. TINON.

Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BAUDONNIERE, Mme BIMIER, M. BOMPAS, M. CHOLLET, Mme COISCAULT, M. COTTENCEAU, Mme LE BRAS, Mme OLLIVIER, M. PIERROIS M., M. TURPAULT.

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

M. ALLARD, M. BONNIN, M. BUFFARD, Mme CHANDOUCHEAU, Mme CHATELLIER, Mme CHIRON, M. DALLOZ, M. DEVANNE, Mme DINEAU, Mme GABORIT, M. GAUFRETEAU, M. GRIMAUD, M. GUENEAU, M. JOUIN, M. LEGEAY, M. MAHE, M. MORNEAU, M. TAVENEAU, Mme TIJOU.

Secrétaire de séance : Mme HALLOPE Geneviève

Le Conseil municipal est sollicité afin de réviser les tarifs de location des salles communales de Tigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 60 voix pour, 1 contre et 2 abstentions approuve les tarifs suivants à compter du 1^{er} mars 2018 :

SALLE DES FETES	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réveillon du 1 ^{er} de l'an (sur 2 jours)	235 €	465 €
Traiteur - réunion de famille (ex.mariage) sur 2 jours	200 €	350 €
Bal public organisé par une association	145 €	245 €
Traiteur - réunion de famille (ex.mariage) sur 1 journée	140 €	235 €
Manifestations diverses (belote-loto-soirée association etc ...) Ass. communale - 1 ^{ère} location de l'année gratuite	70 €	120 €
Spectacle en animation commerciale sur une ½ journée	55 €	55 €
Réunion professionnelle	55 €	75 €
Vin d'honneur - galette	55 €	85 €
Association locale (réunion, ...)	Gratuit	Exclu
Vin d'honneur suite sépulture (Versé au CCAS de la Commune)	30 €	30 €

SALLE MULTIFONCTIONS	COMMUNE
17 rue d'Anjou (en dernier recours si la petite salle est indisponible) réservée aux administrés de Tigné	
Réveillon du 1 ^{er} de l'an (2 jour)	100 €
réunion de famille sur 2 jours	100 €
réunion de famille sur 1 journée	70 €
Réunion professionnelle	35 €

Vin d'honneur - galette	30 €
Vin d'honneur suite sépulture (Versé au CCAS de la Commune)	30 €
Association locale (réunion, ...)	Gratuit

STADE MUNICIPAL ET BUVETTE réservés aux administrés de Tigné	COMMUNE
Pour la période estivale (du 15 mai au 15 août de chaque année) - prix pour un jour	60 €

Concernant l'ensemble des salles, il est en outre décidé que :

- Si le nettoyage des salles n'est pas effectué par l'utilisateur une somme de 55 € lui sera facturée en plus.
- Deux cautions d'un montant de 200 € et de 55 € seront demandées à la réservation.
- Les verres de la salle manquants seront remplacés ou facturés au prix de 1 € l'unité pour les verres à pied et de 1 € pour les verres ordinaires, 1 € pour les tasses et 1.50 € pour les flûtes.
- A compter du 1^{er} mars 2018, la demande de 30% d'arrhes ne sera plus effective

LOCATION DES TABLES, BANCS, TRÉTEAUX, GANIVELLES ET GRILLES D'EXPOSITION

- **Les tables, bancs et tréteaux :** la location est réservée aux personnes de la Commune.
1 table neuve ou ancienne + 2 tréteaux = 2 €
1 banc = 1 €
(pour information : au total : 15 tables neuves, 30 bancs, 34 tréteaux et 17 tables anciennes)
- **Les grilles et panneaux d'exposition** sont prêtés aux associations locales et aux écoles.
- **Les ganivelles** seront louées 1 € pour les communes. Gratuité pour La Fosse de Tigné, Tancoigné et Martigné-Briand.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le maire de Lys Haut Layon,
Philippe ALGOËT

